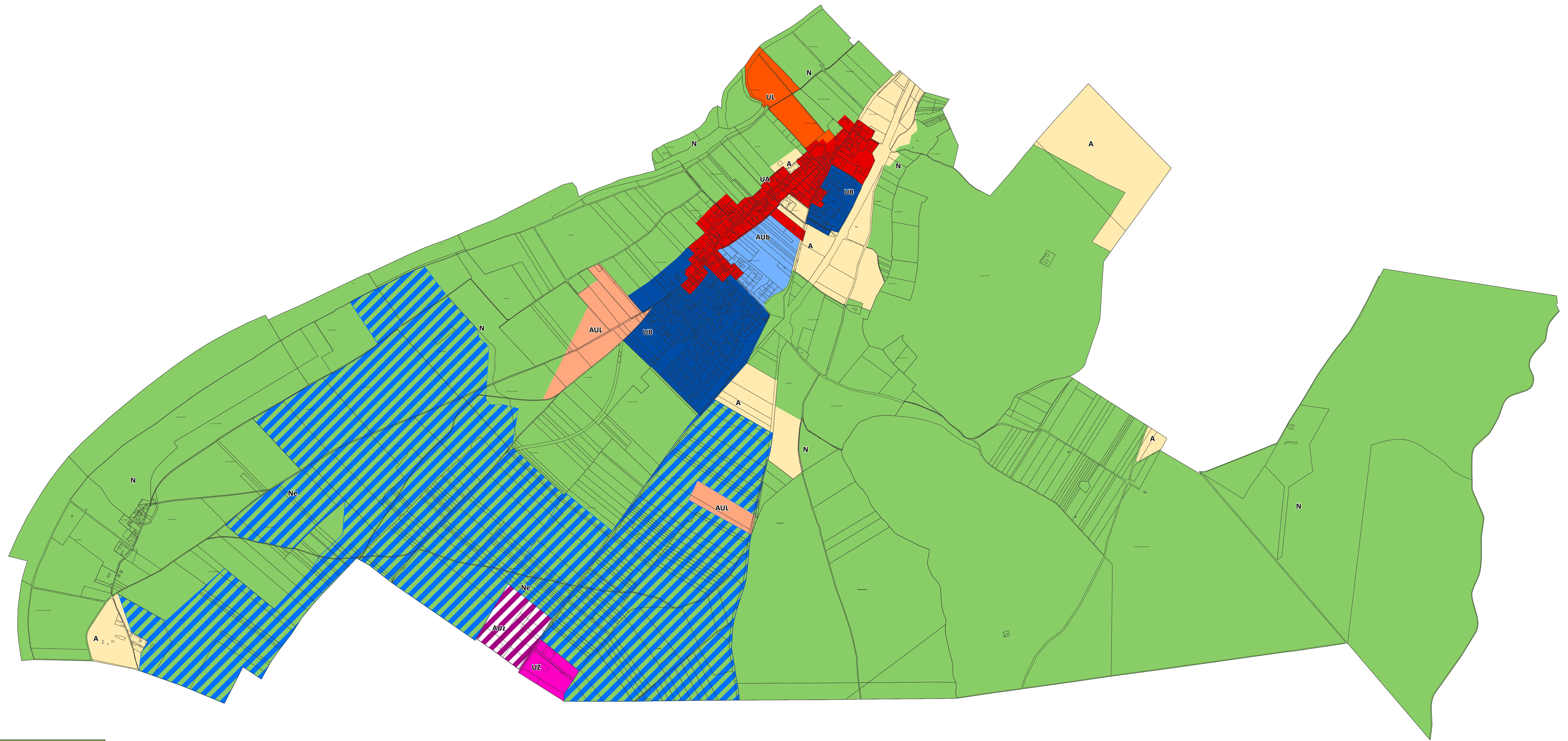
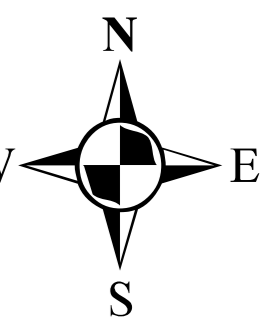


# Règlement graphique du PLU de Bouafles

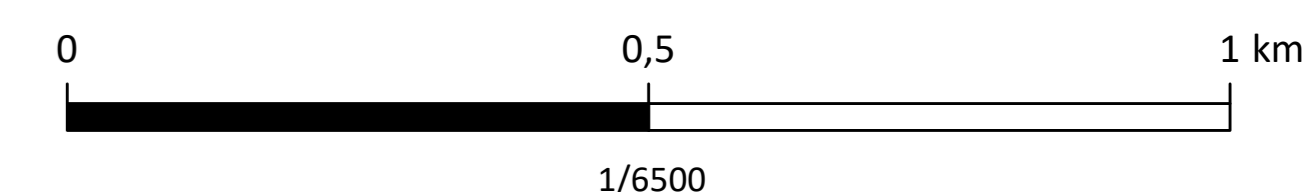
Source : Plan local d'urbanisme de Bouafles de 2009\*



## LEGENDE

- AUb : zone de développement raisonné (8,4 ha)
- AUL : zone réservée aux équipements sportifs, de loisirs et scolaires (14,8 ha)
- AUz : zone d'activités économiques non polluantes (6,1 ha)
- UA : zone urbaine à caractère central d'habitat (19,2 ha)
- UB : zone urbaine à caractère d'habitat principalement (27,1 ha)
- UL : zone périurbaine à caractère d'activités de loisirs, de sports et d'habitat provisoire (6,7 ha)
- UZ : zone d'activités (3,9 ha)
- A : zone agricole (55,6 ha)
- N : zone naturelle et forestière (861,8 ha)
- Ne : sous-secteur de la zone N où l'exploitation de carrière est autorisée (257,4 ha)

AUb	8,4 ha	
AUL	14,8 ha	
AUz	6,1 ha	
UA	19,2 ha	86,2 ha
UB	27,1 ha	
UL	6,7 ha	
UZ	3,9 ha	
A	55,6 ha	
N	861,8 ha	1 119,2 ha
Ne	257,4 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>1 261 ha</b>	



\*Ce plan de zonage a été réalisé à partir d'un document piécisé et d'une échelle insuffisante, qui est à ce jour la seule source existante (pas de version numérique). TERRA experts se désengage de toutes responsabilités si des erreurs au niveau de la délimitation des zonages subsistent.